

Les 17 propositions issues du colloque 2018 de la CPU « L'Europe des universités »

- 1. La CPU réaffirme le rôle majeur des universités dans la promotion des valeurs européennes de tolérance, d'ouverture d'esprit, de liberté académique et de solidarité : elle appelle à la mobilisation des universités d'Europe pour amplifier la promotion de ces valeurs et développer activement la culture et la citoyenneté européennes auprès de la jeunesse.
- 2. La CPU soutient pleinement la création sur l'ensemble du territoire européen « d'universités européennes », réseaux d'excellence aux profils variés visant à favoriser une approche intégrée de la formation, de la recherche, de l'innovation ainsi que de l'entrepreneuriat.
- 3. La CPU défend une vision inclusive et évolutive de l'excellence en recherche et en formation. Elle souhaite que les libres initiatives des établissements d'enseignement supérieur européens aboutissent au renforcement de la cohésion entre l'ensemble des états membres, et contribuent ainsi au développement d'écosystèmes territoriaux associant régions et établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein d'une stratégie partagée.
- 4. La CPU souligne l'importance de poursuivre les collaborations avec les universités britanniques au-delà du cadre institutionnel qui sera défini par l'Union européenne à l'issue des négociations autour du Brexit, et qui ne saurait mettre un terme à des coopérations fécondes pour le développement de la recherche, de l'innovation et de la formation en Europe et dans le monde. Elle invite en outre à maintenir une politique généreuse et réciproque d'accueil des étudiants en mobilité.
- 5. La CPU invite les partenaires des sites à favoriser la mise en réseau, voire la mutualisation, des services d'ingénierie et d'accompagnement des projets européens. Plus généralement, elle recommande que les contrats de site intègrent un volet de stratégie européenne partagée précisant l'implication de chacun des partenaires, notamment des universités et des organismes de recherche.
- 6. La CPU demande que lorsque le MESRI et les instances européennes communiquent sur les UMR impliquées dans des programmes européens, ils fassent apparaître toutes les tutelles, notamment universitaires.
- 7. La CPU est favorable à la généralisation de l'open access, tant au niveau européen que national. Dans la continuité de cet engagement, elle entend soutenir les initiatives en faveur du développement de la science ouverte.
- 8. La CPU recommande d'intégrer un volet spécifiquement dédié à l'Europe dans la formation doctorale (CV européen, financements et projets, carrière, connaissance des institutions et de la citoyenneté européenne, open access...).
- 9. Pour une politique d'influence efficace à Bruxelles, la CPU œuvrera par le biais de sa représentation à un renforcement de la concertation et des actions conjointes de l'ensemble des acteurs européens de l'ESRI, notamment via les alliances de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur place.
- 10. La CPU appelle au développement d'une stratégie d'influence de l'enseignement supérieur et de la recherche européens vers les universités d'autres régions du globe, notamment à travers l'implication des universités ultramarines dans des coopérations avec les pays limitrophes.



- 11. La CPU souhaite que la proportion d'étudiants ayant bénéficié au cours de leur formation d'une période d'études ou d'un stage dans un autre pays européen soit portée à 50%. A cette fin, elle demande une augmentation significative des moyens alloués à la mobilité européenne, recommande d'intégrer un volet de mobilité dans les cursus, et préconise le développement de la mobilité virtuelle afin de toucher le plus grand nombre d'étudiants et d'apprenants dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- 12. La CPU demande un plan d'investissement en faveur du développement des pédagogies innovantes et des infrastructures nécessaires au soutien à la mobilité virtuelle ainsi qu'à la numérisation des offres de formation au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur.
- 13. Afin de soutenir l'entrepreneuriat étudiant et de permettre le déploiement du statut d'étudiant entrepreneur, la CPU demande, parallèlement au soutien apporté au dispositif national, la mise en place d'un programme de type Pepite au niveau européen.
- 14. La CPU propose de promouvoir au sein des nouveaux dispositifs Erasmus+ l'internationalisation des formations en apprentissage et en alternance de l'enseignement supérieur. Pour faciliter la mobilité des étudiants apprentis, la CPU demande que le contrat de travail puisse être suspendu pendant la période de mobilité avec un relais financier assuré par le programme Erasmus+.
- 15. La CPU souhaite une approche intégrée entre les Directions générales de la Commission européenne (notamment des DG RTD, EAC et REGIO) et une plus grande harmonisation de leurs règles de financement.
- 16. En accord avec les autres conférences de recteurs européennes et en lien avec sa préoccupation constante de dégager les moyens nécessaires pour les investissements et pour maintenir et renforcer leur compétitivité académique, la CPU réitère sa demande de sortir les investissements dans l'ESR des critères de Maastricht.
- 17. La CPU réaffirme son attachement à l'objectif, fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020, d'atteindre 3 % du PIB consacrés à la recherche et l'innovation publiques et privées pour tous les États membres, y compris la France. Afin d'assurer l'indépendance scientifique de l'Europe, d'apporter des réponses appropriées aux grands enjeux sociétaux de demain, et de mieux financer davantage de projets, elle demande, à l'instar d'autres associations d'universités européennes, le doublement du budget consacré à la recherche et l'innovation dans le prochain programme-cadre.